

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.086

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLEGE EMILE ZOLA -
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Général souhaite procéder à la restructuration et à l'extension du Collège Emile Zola, à savoir :

- tranche ferme
 - * première phase :
 - . aménagement des sanitaires filles dans des locaux existants,
 - . construction des sanitaires garçons,
 - . construction de préaux.
 - * deuxième phase :
 - . restructuration des 4 salles de sciences et de la salle des professeurs,
 - . aménagement d'une salle polyvalente,
 - . aménagement d'un logement.
- tranche conditionnelle :
 - . construction de préaux supplémentaires.

Le montant de l'investissement pour les deux phases de la tranche ferme est estimé à 712 400 euros HT, et à 88 600 euros HT pour la tranche conditionnelle.

Il est proposé de contribuer à ce projet à hauteur de 15 % du coût HT, étant précisé que la contribution de la commune sera calculée au prorata du nombre des élèves de la commune scolarisés au Collège Emile Zola, soit 383.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention de participation financière de la Ville au projet de restructuration et d'extension du Collège Emile Zola à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir pour l'application de cette convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,
H. THOMAS**